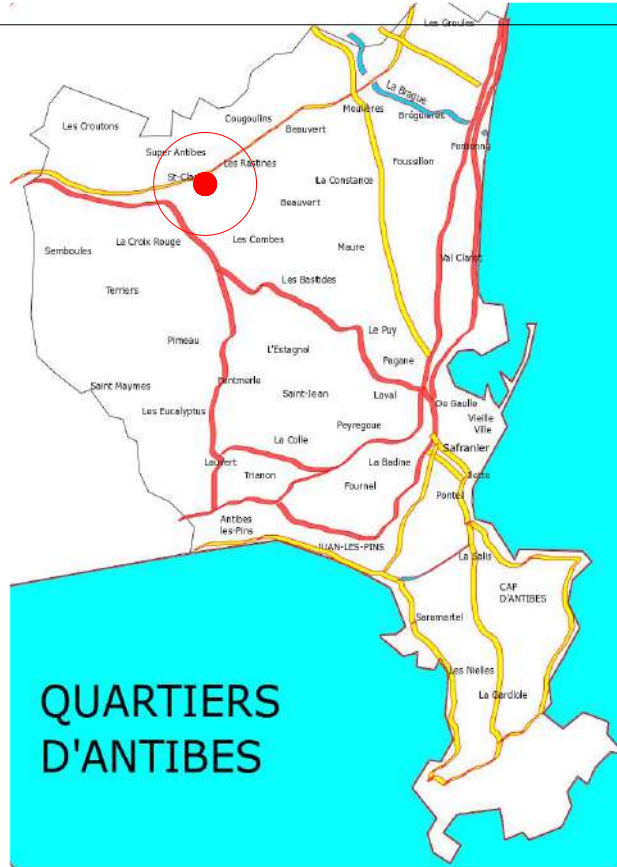
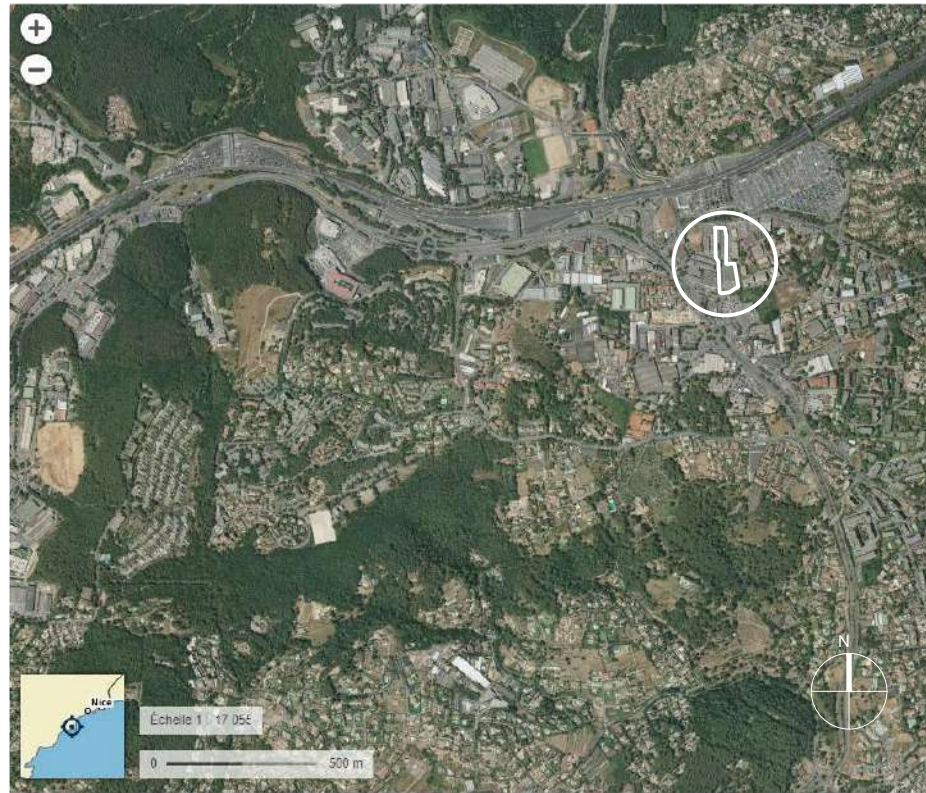


Avant Projet Sommaire
Création d'un magasin LIDL
T20S

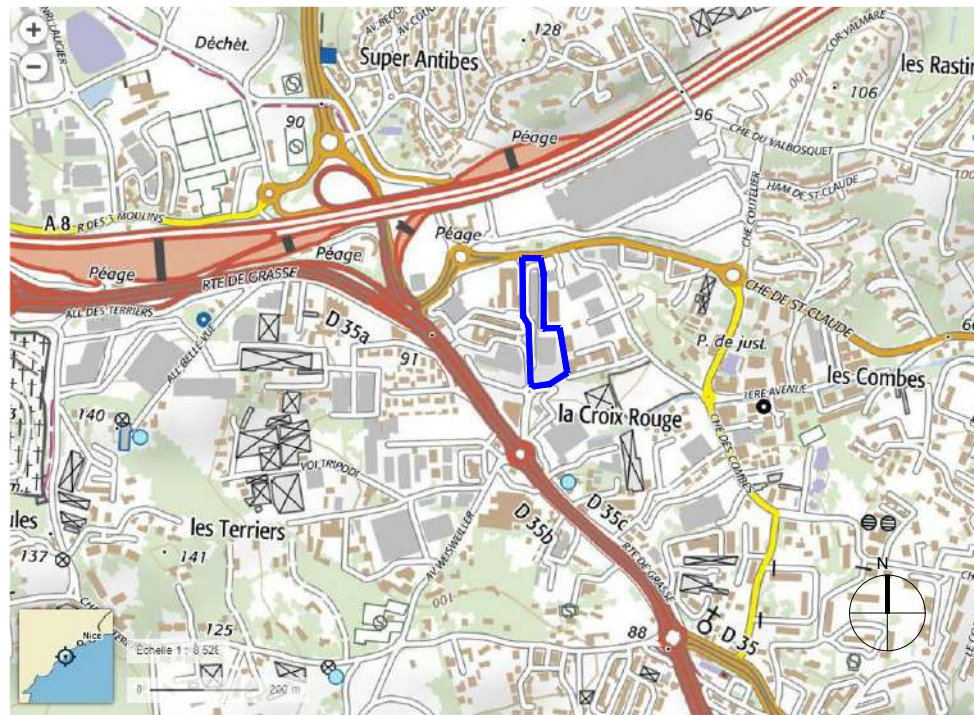
Chemin de Saint-Claude
06 600 ANTIBES



QUARTIERS D'ANTIBES



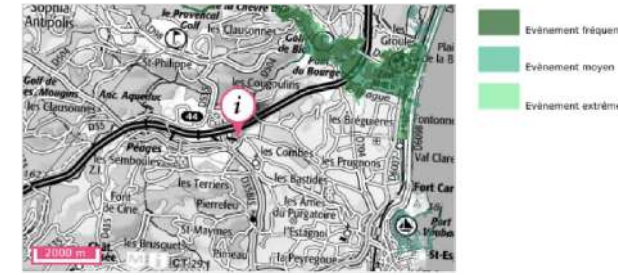
Source: GEOPORTAIL



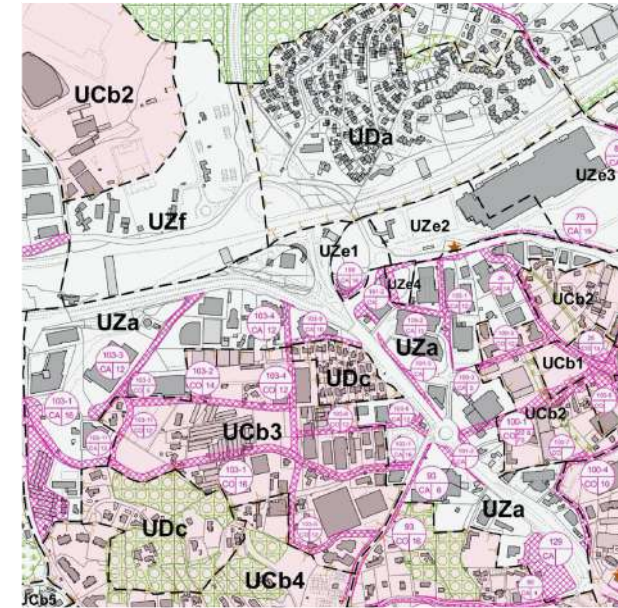
Source: GEOPORTAIL

SPECIFICITES

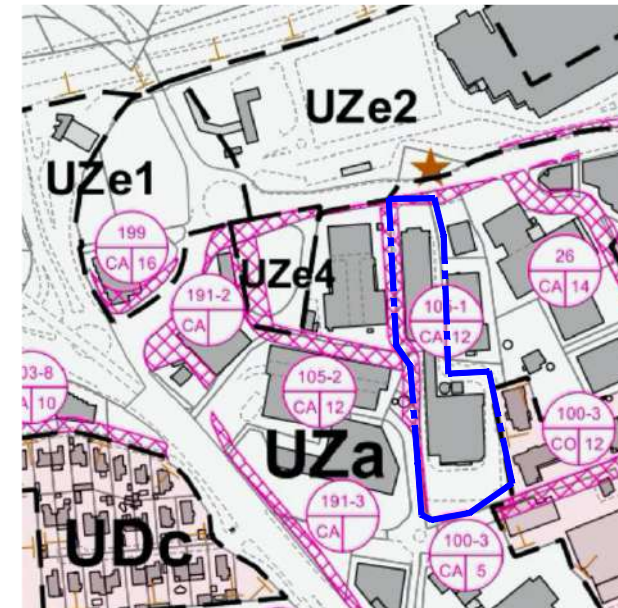
- Emplacement Réservé : Chemin de Saint Claude : création d'un rond-point. Plans fournis par la mairie et intégrés au présent projet.
- Emplacement Réservé : À l'ouest de la parcelle, une nouvelle voie "COMBES-ACTIVITES" de 12m de large doit être créée. La mairie envisage aujourd'hui une piste cyclable. Le présent projet se propose d'intégrer cet élément dans le but de faciliter la circulation liée au fonctionnement du magasin.
- La parcelle se trouve dans la zone AS1 du Plan de protection des eaux potables et des eaux minérales des forages de la Sambuque et de la Louve. Un traitement des eaux attentifs devra être mis en oeuvre mais aucun impact a priori pour le projet.
- Projet soumis à la CDAC dès le premier m² construit. En effet, le projet est situé dans un ensemble commercial.
- Il sera également soumis à la LOI ELAN car sa Surface de Vente est supérieure à 1000 m².



Zonage PPRI



Zonage PLU : UZa



DESCRIPTIF DES RISQUES

Informations sur la commune

Nom : ANTIBES
 Code Postal : 06600
 Département : ALPES-MARITIMES
 Région : Provence-Alpes-Cote d'azur
 Code INSEE : 06004
 Commune dotée d'un DICRIM : Oui, publié en 1997
 Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 48 (détails en annexe)
 Population à la date du 13/03/2019 : 74120

INONDATIONS

Territoire à Risque important d'Inondation - TRI
 Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation : OUI
 La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Inondation : OUI

RETRAIT-GONFLEMENTS DES SOLS ARGILEUX

Localisation exposée aux retrait-gonflements des sols argileux : OUI
 Type d'exposition de la localisation : Aléa moyen
 La commune de votre localisation est soumise à un PPRN RGSA : NON

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500 m : OUI
 La commune de votre localisation est soumise à un PPRN MT : NON

CAVITÉS SOUTERRAINES

Cavités recensées dans un rayon de 500 m : OUI
 La commune de votre localisation est soumise à un PPRN CS : NON

SEISMES

Type d'exposition de la localisation : 3 - MOD.
 La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Séismes : NON

POLLUTION DES SOLS, SIS ET ANCIENS SITES INDUSTRIELS

Localisation exposée à des sites pollués (rayon de 500 m) : NON
 Présence d'anciens sites industriels (rayon de 500 m) : OUI
 Présence de Secteurs d'Information sur les Sols -SIS- rayon 1000 m : NON

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

Nombre d'installations indus. dans un rayon de 500 m : 5
 Nombre d'installations indus. dans un rayon de 1000 m : 6
 Nombre d'installations indus. rejetant des polluants rayon de 5000m : 8
 Commune soumise à un PPRT Installations industrielles : NON

CANALISATIONS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 1000 m : OUI

INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Installations nucléaires recensées dans un rayon de 10 000 m : NON
 Cen zrales nucléaires recensées dans un rayon de 20 000 m : NON

RADON

Le potentiel radon de la commune de votre localisation est : MOYEN

Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERNMT) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique.

Source: Portail <http://www.georisques.gouv.fr/>



Magasin : **LIDL ANTIBES**
 Chemin Saint-Claude
 06 600 ANTIBES

Direction Régionale : **DR24 - Les Arcs sur Argens**
 Zac des Breguières, RD655
 83460 Les Arcs sur Argens

Designation : **T20S**
 Plan de situation

LÉGENDE

--- Zonage (article R.123-4 du Code de l'urbanisme)

UBa Dénomination de zone

- Espace boisé classé (articles L.113-1 à L.113-7 du code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé d'infra ou de superstructure (article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé en vue de la réalisation de programme de logements (article L.151-41-4 du Code de l'urbanisme)
- Numéro d'ordre dans la liste des emplacements réservés
- Bénéficiaire :
 - CO pour Commune
 - CA pour CASA
 - DE pour Département
 - ET pour Etat

- Unité de paysage (article L.151-19 et L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Bâtiment remarquable (article L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (articles L.151-5 et L.151-7-4 du Code de l'urbanisme)
- Marge de recul - article 6 du règlement
- Protection de la diversité commerciale (article L.151-16 du Code de l'urbanisme)
- Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global (article L.151-41-5 du Code de l'urbanisme)
- Périmètre de mixité sociale à 40% dans les secteurs à vocation d'habitat UA, UB, UC, UD et UE pour toute surface de plancher supérieure ou égale à 1000m² et/ou un nombre de logements supérieur ou égal à 12 (article L.151-15 du Code de l'urbanisme)
- Périmètre d'accession à la propriété à minimum 10% pour toute surface de plancher supérieure ou égale à 1000m² et/ou un nombre de logements supérieur ou égal à 12

PHASE : **APS**

DATE : **10/12/2020** INDICE : **04**

ECHELLE :

ARCHITECTE : **Sarl d'architecture 84260 SARRIANS**

ar_tek
 ARCHITECTURES

Etude de la ZONE UZa du PLU de ANTIBES

CARACTÉRISTIQUES URBAINES, ARCHITECTURALES, ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGÈRES

Article	SUJET	Elements à retenir	Observations
ARTICLE UZ-1 :	OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES		RAS
ARTICLE UZ-2 :	OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES À DES CONDITIONS PARTICULIÈRES		RAS
ARTICLE UZ-3 :	CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES VOIES PUBLIQUES OU PRIVÉES	Minimum de 5,00 mètres en double-sens Cheminement piéton 1,50 mètre pour les ERP > 500 m² SDP.	RAS
ARTICLE UZ-4 :	CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES RÉSEAUX D'EAU, D'ÉLECTRICITÉ ET D'ASSAINISSEMENT	Eau potable : réseau public Eaux usées : cf. règlement du service de l'assainissement collectif. Rabattage de nappe et de drainage strictement interdit dans le réseau d'eaux usées. Eaux pluviales : cf. règlement d'assainissement pluvial en vigueur. Autres réseaux : réalisation en souterrain. Déchets ménagers et assimilés : création d'un local de containers à ordures adapté (tri sélectif / dimensions) et accessible (RDC / accès voie publique ou point de chargement).	RAS RAS RAS (pompes de relevage) RAS Produire attestation zéro déchets
ARTICLE UZ-6 :	IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES PUBLIQUES, AUX VOIES PRIVÉES ET AUX EMPRISES PUBLIQUES	Distance minimale de 5 mètres de l'alignement. Dans cette marge de recul, les aires de stationnement et les dépôts de matériels ou de matériaux sont interdits.	5 m des limites séparatives ATTENTION : considérer plusieurs ER dans la zone
ARTICLE UZ-7 :	IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SÉPARATIVES	Minimum 5 m des limites séparatives. règle : distance à la moitié de la hauteur absolue. Ne s'applique pas aux constructions en sous-sol à usage de stationnement.	min. 5 m d = 1/2 h. absolue excepté ss-sol stationnement
ARTICLE UZ-8 :	IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MÊME PROPRIÉTÉ	Minimum 6 m	RAS
ARTICLE UZ-9 :	EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS	L'emprise au sol des constructions ne devra pas excéder 50 % de la surface du terrain.	50%
ARTICLE UZ-10 :	HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS	Hauteur absolue : - 16 mètres dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe du chemin de Saint Claude, - 12 mètres dans les secteurs UZa et UZb au-delà de la bande de 100 m, - éléments de superstructure en toiture + 1,50 m.	max. 12 m
ARTICLE UZ-11 :	ASPECT EXTÉRIEUR DES CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT DE LEURS ABORDS	Clôtures et portails le long des voies publiques : Grille ou grillage à maille sur mur bahut de 0,80 m max + haie végétale. Hauteur totale max. 1,80 m. Portail en ferronnerie simple, ou en bois peint (blanc exclu). En limite séparative : la hauteur des clôtures est limitée à 2 mètres. Toitures : Les édifices et ouvrages techniques doivent être intégrés dans le volume de la construction. Toitures terrasses autorisées sous réserve d'une bonne insertion dans le site, y compris depuis les points de vue éloignés. Il convient d'intégrer les locaux techniques aux volumes de la construction. Façades commerciales : L'utilisation de manière uniforme de teintes vives est proscrite. Rideaux métalliques : rideaux métalliques ajourés, intégrés sans saillie Descentes d'eaux pluviales : DEP intégrées dans la composition architecturale de la façade. Rejets canalisés de façon à éviter toute salissure des façades. Rampes de parking : Intégrées dans la construction. Si contrainte technique, traiter de manière harmonieuse avec la construction et les espaces extérieurs. Édicules et gaines techniques : Edicules techniques, cheminées et dévoiements intégrés aux façades et toitures par le choix des matériaux et des couleurs (cf. UZ 10). Les réseaux techniques, sauf impossibilité technique avérée, doivent être camouflés par un revêtement identique à la façade ou s'harmonisant avec elle. Antennes, paraboles, climatiseurs et ventouses gaz : Implantées au minimum à 3 mètres du nu des façades. Panneaux solaires : Intégrés dans la composition architecturale d'ensemble de la construction. Marges de recul : Les marges de recul devront bénéficier d'un traitement paysager de qualité.	n.c. : Parc traversant offert au domaine public. Le bâtiment est clôturé aux points d'accès piétons et véhicules. Dalle technique intégrée au volume. RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS
ARTICLE UZ-12 :	OBLIGATIONS IMPOSÉES EN MATIÈRE DE RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT	Commerces supérieurs à 600 m² : - 1 place automobile par tranche de 50 m² de surface de plancher - 1 place deux-roues motorisés pour 100 m² de surface de plancher - 75 % au moins des places de stationnement intégrées aux constructions. - au delà de 50 unités, 50 % de ces places devront être réalisés en sous-sol.	RAS
ARTICLE UZ-13 :	OBLIGATIONS IMPOSÉES EN MATIÈRE DE RÉALISATION D'ESPACES LIBRES, D'AIRES DE JEUX ET DE LOISIRS, ET DE PLANTATIONS	cf. article 8.7 des Dispositions Générales. - Surfaces libres -> végétalisés - Surface min. EV : 15 % - 1 arbre de haute tige par tranche de 100 m² d'EV - Arbres existants conservés sinon transplantés, sinon remplacés sur l'unité foncière. - Aires de stationnement extérieures 1 arbre de haute tige pour quatre places répartis librement. - Marges de recul à dominante d'EV en pleine terre.	RAS RAS pris en compte cf. Paysagiste N.C. RAS
ARTICLE UZ-15 :	PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES	non réglementé	
ARTICLE UZ-16 :	INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES	non réglementé	

Dispositions Générales

A défaut de clôture installée le long des voies publiques, il est obligatoire de planter une haie vie de 1m80 de haut maximum.

Les dalles de couverture des sous-sols doivent être aménagées en place de stationnement, en voie de secours ou encore d'espaces végétalisés recouverts d'une épaisseur minimum de 0,80m de terre végétale.

	Magasin : LIDL ANTIBES Chemin Saint-Claude 06 600 ANTIBES	TYPE MAGASIN : T20S	PHASE APS	
	Direction Régionale : DR24 - Les Arcs sur Argens Zac des Breguières, RD655 83460 Les Arcs sur Argens		DATE 10/12/2020	INDICE 04
	Designation : Analyse PLU		ECHELLE : ARCHITECTE : Sari d'architecture 84260 SARRIANS <small>N° d'inscription à l'Ordre National 03046 Tél: 07 82 71 71 sari@saridarchitecture.com www.479.173.88888 - APE: 7112</small>	





Vue 01



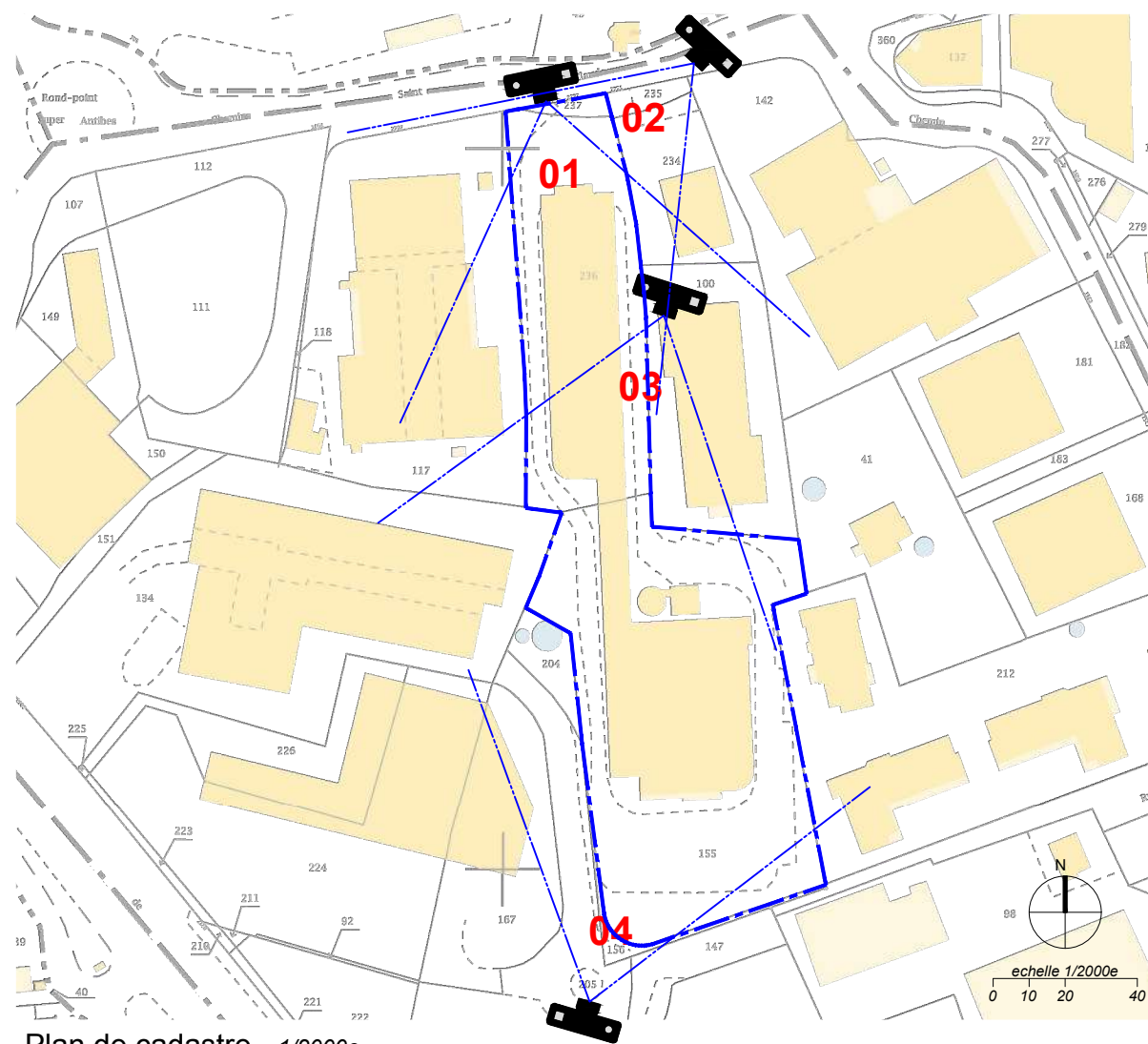
Vue 02



Vue 03



Vue 04



Plan de cadastre - 1/2000e



Magasin : **LIDL ANTIBES**
 Chemin Saint-Claude
 06 600 ANTIBES

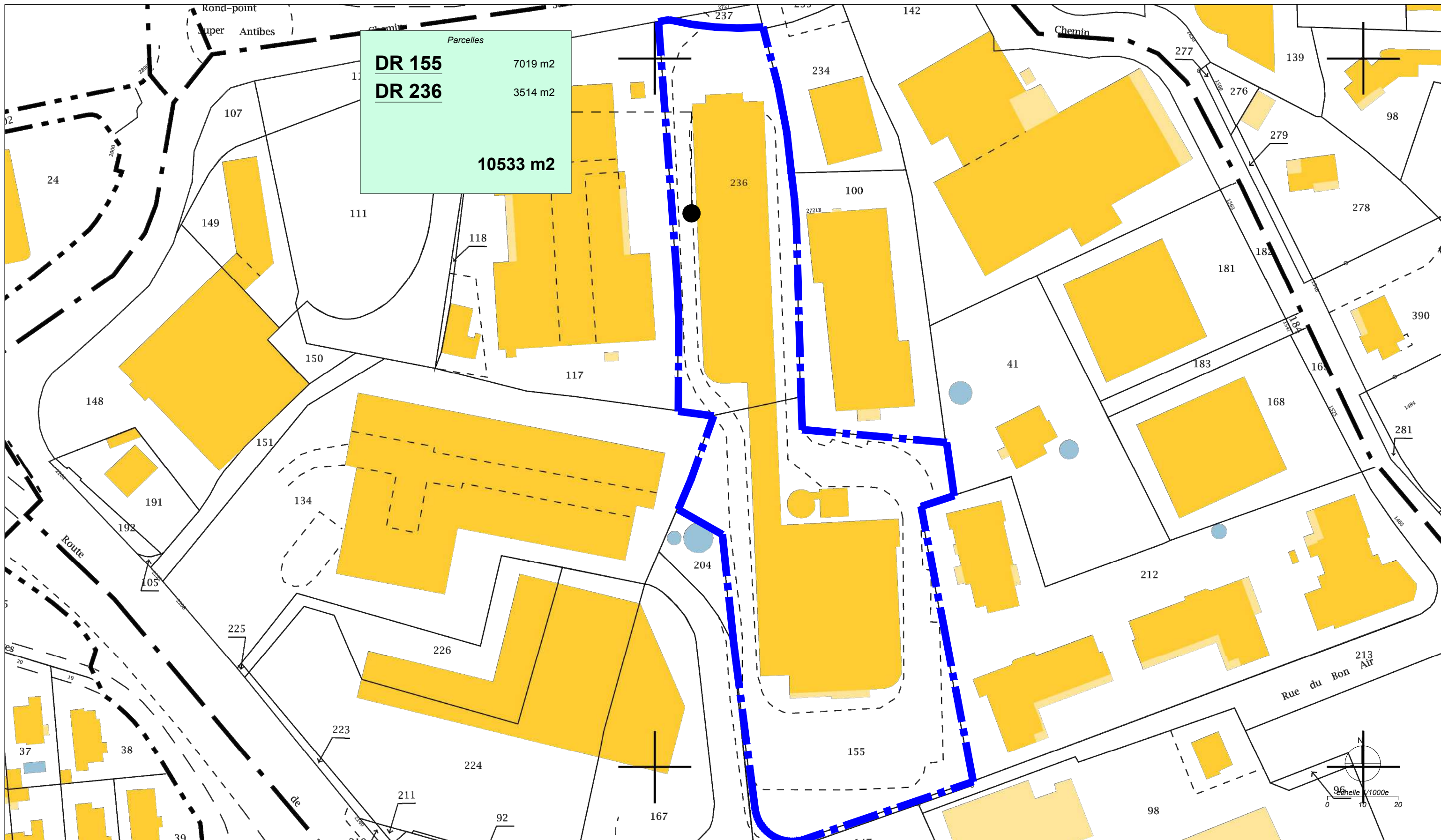
Direction Régionale :
DR24 - Les Arcs sur Argens
 Zac des Breguières, RD655
 83460 Les Arcs sur Argens

Designation :
 Situation urbaine

TYPE MAGASIN :
T20S

Type de Surface	nombre ou m ²	Type de Surface	m ²	Éléments relatifs au PLU	PLU	Projet	Éléments relatifs au PLU	PLU	Projet	PHASE
1. Nombre de places de parking	291	9. Surface totale des VRD	3361.0	1. Espaces plantés			7. Ratio volume bâtiment réels			APS
dont nombre de places PMR	14	dont Surface VRD statio.	0.0	- % d'espaces verts	>15%	31%	8. Clôtures		Non	
dont nombre de places famille	6	dont Surface Aire de statio.	199.9	- nombre d'arbres	1u/100m ² d'EV	38u.	9. Bassin de rétention		Non	
dont nombre de places véhicule électrique	6	10. Surface photovoltaïques en toiture	1060.0	2. Implantation des constructions :			10. Couleurs imposées (RAL)	SO		
dont nombre de places prééquipées élec.	26	dont Surface ombrière photovoltaïque	0.0	- par rapport aux voies	>5.0m	>5.0m	11. Parement des façades	SO		
dont nombre de places sous ombrières	0	12. Surface du terrain initial	10533.0	- par rapport aux limites séparatives	>5.0m	>5.0m	12. Hauteur maximale de construction	<12m		
dont nombre de places autos	239	13. Emprise au sol	3904.2	3. Places de stationnement :			13. Matériaux pour la toiture		Végétal	
dont nombre de places motos	46	14. Surface totale des enseignes	24.2	- voiture	1ppk/50m ² SdP	291	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux			
		15. Surface de la façade commerciale	512.2	- 2 roues	1ppk/100m ² SdP	28	15. Zone PPRI			
2. Surface du parking couvert	10520.2			3.1 Limitations Parking :			16. Zone PLU			
3. Surface aire de circulation	892.9	SURFACE DE VENTE REGLEMENTAIRE	1961.4	- loi ALUR	3125.9	199.9				
4. Surface de l'aire de livraison	693.0			- loi SRU						
5. Surface de place de stationnement et de voirie DRAINANT	0.0	SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du code de l'urbanisme)	4167.8	- autres						
6. Surface de place de stationnement et de voirie ENROBE	199.9			4. CES : % du terrain	<50%	37%	Présence de tournée à gauche pour VL (Axe principal)	Oui	Non	
7. Surface rampe de quai béton	0.0			5. Toiture : pente	SO	Mono pente	En entrée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8. Surface des espaces verts	3267.8			6. Zone constructible		Oui	En sortie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		SURFACE DES RESERVES	686.8							





Parcelles
DR 155 7019 m²
DR 236 3514 m²
10533 m²



Magasin : **LIDL ANTIBES**
 Chemin Saint-Claude
 06 600 ANTIBES
 Direction Régionale :
DR24 - Les Arcs sur Argens
 Zac des Breguières, RD655
 83460 Les Arcs sur Argens
 Designation :
 Plan de cadastre

TYPE MAGASIN :
T20S

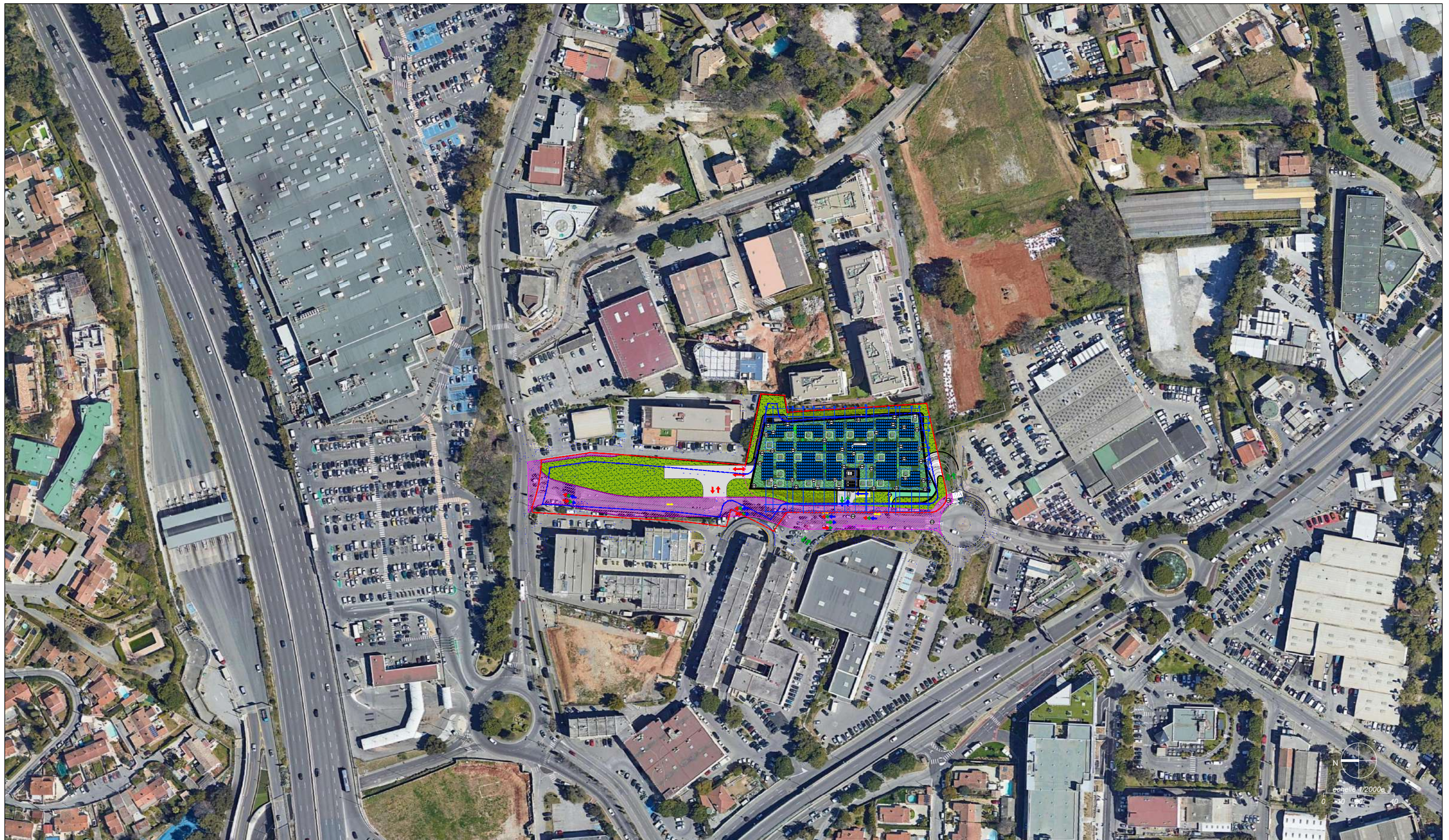
Type de Surface	nombre ou m ²
1. Nombre de places de parking	291
dont nombre de places PMR	14
dont nombre de places famille	6
dont nombre de places véhicule électrique	6
dont nombre de places prééquipées élec.	26
dont nombre de places sous ombrières	0
dont nombre de places motos	239
dont nombre de places motos	46
2. Surface du parking couvert	10520.2
3. Surface aire de circulation	892.9
4. Surface de l'aire de livraison	693.0
5. Surface de place de stationnement et de voirie DRAINANT	0.0
6. Surface de place de stationnement et de voirie ENROBE	199.9
7. Surface rampe de quai béton	0.0
8. Surface des espaces verts	3267.8

Type de Surface	m ²
9. Surface totale des VRD	3361.0
dont Surface VRD statio.	0.0
dont Surface Aire de statio.	199.9
10. Surface photovoltaïques en toiture	1060.0
11. Surface ombrières photovoltaïques	0.0
12. Surface du terrain initial	10533.0
13. Emprise au sol	3904.2
14. Surface totale des enseignes	24.2
15. Surface de la façade commerciale	512.2
SURFACE DE VENTE REGLEMENTAIRE	1961.4
SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du code de l'urbanisme)	4167.8
SURFACE DES RESERVES	686.8

Eléments relatifs au PLU	PLU	Projet
1. Espaces plantés - % d'espaces verts - nombre d'arbres	>15% 1u/100m ² d'EV	31% 38u.
2. Implantation des constructions : - par rapport aux voies - par rapport aux limites séparatives	>5.0m >5.0m	>5.0m >5.0m
3. Places de stationnement : - voitures - 2 roues	1ppk/50m ² SdP 1ppk/100m ² SdP	291 28
3.1 Limitations Parking : - loi ALUR - loi SRU - autres	3125.9	199.9
4. CES : % du terrain	<50%	37%
5. Toiture : pente	SO	Mono pente
6. Zone constructible		Oui

Eléments relatifs au PLU	PLU	Projet
7. Ratio volume bâtiment réels		
8. Clôtures		
9. Bassin de rétention		
10. Couleurs imposées (RAL)	SO	SO
11. Parement des façades	SO	<12m
12. Hauteur maximale de construction		
13. Matériaux pour la toiture		
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux		
15. Zone PPRI	U2a	U2a
16. Zone PLU		
Présence de tournée à gauche pour VL (Axe principal)	Oui	Non
En entrée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En sortie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

PHASE	DATE	INDICE
APS	10/12/2020	04
ECHELLE :	1/1000 ème	
ARCHITECTE :	Sarl d'architecture 84260 SARRIANS 06 89 00 00 00 www.ar_tek_architectures.com	
ar_tek ARCHITECTURES		



Magasin : **LIDL ANTIBES**
 Chemin Saint-Claude
 06 600 ANTIBES

Direction Régionale :
DR24 - Les Arcs sur Argens
 Zac des Breguières, RD655
 83460 Les Arcs sur Argens

Designation :
Plan masse projeté 2000e

TYPE MAGASIN :
T20S

Type de Surface	nombre ou m ²	Type de Surface	m ²	Éléments relatifs au PLU	PLU	Projet	Éléments relatifs au PLU	PLU	Projet	PHASE
1. Nombre de places de parking dont nombre de places PMR dont nombre de places famille dont nombre de places véhicule électrique dont nombre de places sous ombrières élec. dont nombre de places sous ombrières dont nombre de places autos dont nombre de places motos	291 14 6 6 26 0 239 46	9. Surface totale des VRD dont Surface VRD statio. dont Surface Aire de statio. 10. Surface photovoltaïques en toiture 11. Surface ombrières photovoltaïque 12. Surface du terrain initial 13. Emprise au sol 14. Surface totale des enseignes 15. Surface de la façade commerciale	3361.0 0.0 199.9 1060.0 0.0 10533.0 3904.2 24.2 512.2	1. Espaces plantés - % d'espaces verts - nombre d'arbres 2. Implantation des constructions : - par rapport aux voies - par rapport aux limites séparatives 3. Places de stationnement : - voiture - 2 roues 3.1 Limitations Parking : - loi ALUR - loi SRU - autres 4. CES : % du terrain 5. Toiture : pente 6. Zone constructible	>15% 1u/100m ² EV >5.0m >5.0m 1ppk/50m ² SdP 1ppk/100m ² SdP 3125.9 <50% SO SO	31% 38u. >5.0m >5.0m 28 291 199.9 37% Mono pente Oui	7. Ratio volume bâtiment réels 8. Clôtures 9. Bassin de rétention 10. Couleurs imposées (RAL) 11. Parement des façades 12. Hauteur maximale de construction 13. Matériaux pour la toiture 14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux 15. Zone PPRI 16. Zone PLU Présence de tournée à gauche pour VL (Axe principal) En entrée En sortie	SO SO <12m Végétal U2a Oui <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Non Non Végétal U2a Non <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	APS DATE 10/12/2020 ECHELLE : 1:2000 ème ARCHITECTE : Sarl d'architecture 84260 SARRIANS 10673 80 71 71 www.ar-tek.com 04 91 13 88 0000 - APE : 7110 ar_tek ARCHITECTURES



Magasin : **LIDL ANTIBES**
 Chemin Saint-Claude
 06 600 ANTIBES

Direction Régionale :
DR24 - Les Arcs sur Argens
 Zac des Breguières, RD655
 83460 Les Arcs sur Argens

Designation :
 Plan masse projeté 1000e

TYPE MAGASIN :
T20S

Type de Surface	nombre ou m ²	Type de Surface	m ²	Eléments relatifs au PLU	PLU	Projet	Eléments relatifs au PLU	PLU	Projet	PHASE
1. Nombre de places de parking	291	9. Surface totale des VRD	3361.0	1. Espaces plantés			7. Ratio volume bâtiment réels			APS
dont nombre de places PMR	14	dont Surface VRD statio.	0.0	-% d'espaces verts	>15%	31%	8. Clôtures			
dont nombre de places famille	6	dont Surface Aire de statio.	199.9	- nombre d'arbres	1x/100m ² EV	38u.	9. Bassin de rétention			DATE
dont nombre de places véhicule électrique	6	10. Surface photovoltaïques en toiture	1060.0	2. Implantation des constructions :			10. Couleurs imposées (RAL)			10/12/2020
dont nombre de places prééquipées élec.	26	11. Surface ombrières photovoltaïque	0.0	- par rapport aux voies	>5.0m	>5.0m	11. Parement des façades	SO	Non	INDICE
dont nombre de places sous ombrières	0	12. Surface du terrain initial	10533.0	- par rapport aux limites séparatives	>5.0m	>5.0m	12. Hauteur maximale de construction	SO	Non	04
dont nombre de places motos	46	13. Emprise au sol	3904.2	3. Places de stationnement :			13. Matériaux pour la toiture	<12m		ECHELLE :
2. Surface du parking couvert	10520.2	14. Surface totale des enseignes	24.2	- voiture	1ppk/50m ² SdP	29	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux			1:1000 ème
3. Surface aire de circulation	892.9	15. Surface de la façade commerciale	512.2	- 2 roues	1ppk/100m ² SdP	28	15. Zone PPRI			ARCHITECTE :
4. Surface de l'aire de livraison	693.0	SURFACE DE VENTE REGLEMENTAIRE	1961.4	3.1 Limitations Parking :			16. Zone PLU			Sarl d'architecture
5. Surface de place de stationnement et de voirie DRAINANT	0.0	SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du code de l'urbanisme)	4167.8	- loi ALUR	3125.9	199.9	Présence de tournée à gauche pour VL (Axe principal)			84260 SARRIANS
6. Surface de place de stationnement et de voirie ENROBE	199.9	SURFACE DES RESERVES	686.8	- loi SRU			En entrée	U2a	U2a	11873 80717
7. Surfacee rampe de quai béton	0.0			- autres	<50%	37%	En sortie			060684
8. Surface des espaces verts	3267.8			4. CES : % du terrain	SO	Mono pente				www.419.173.88.0888 - APE: 7110
				5. Toiture : pente		Oui				ar_tek
				6. Zone constructible		Oui				ARCHITECTURES



Magasin : **LIDL ANTIBES**
 Chemin Saint-Claude
 06 600 ANTIBES

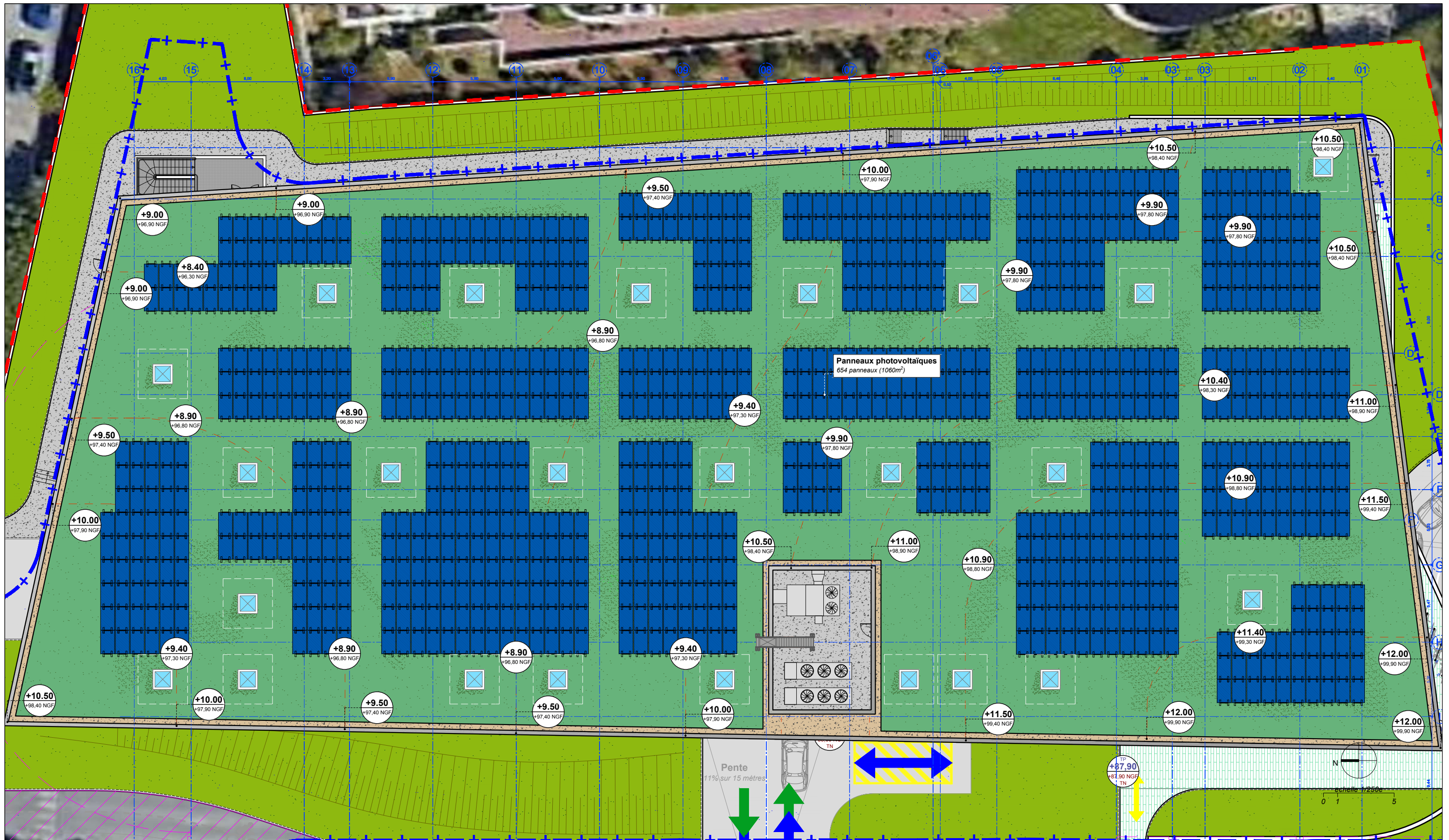
Direction Régionale :
DR24 - Les Arcs sur Argens
 Zac des Breguières, RD655
 83460 Les Arcs sur Argens

Designation :
 Plan masse projeté 500e

TYPE MAGASIN :
T20S

Type de Surface	nombre ou m ²	Type de Surface	m ²	Eléments relatifs au PLU	PLU	Projet	Eléments relatifs au PLU	PLU	Projet	PHASE			
1. Nombre de places de parking	291	9. Surface totale des VRD	3361.0	1. Espaces plantés			7. Ratio volume bâtiment réels			APS			
dont nombre de places PMR	14	dont Surface VRD statio.	0.0	-% d'espaces verts	>15%	31%	8. Clôtures						
dont nombre de places famille	6	dont Surface Aire de statio.	199.9	- nombre d'arbres	1x/100m ² EV	38u.	9. Bassin de rétention		Non	DATE			
dont nombre de places véhicule électrique	6	10. Surface photovoltaïques en toiture	1060.0	2. Implantation des constructions :			10. Couleurs imposées (RAL)	SO	Non	10/12/2020			
dont nombre de places prééquipées élec.	26	dont nombre de places prééquipées élec.	0.0	- par rapport aux voies	>5.0m	>5.0m	11. Parement des façades	SO		INDICE			
dont nombre de places sous ombrières	0	12. Surface du terrain initial	10533.0	- par rapport aux limites séparatives	>5.0m	>5.0m	12. Hauteur maximale de construction	<12m		04			
dont nombre de places motos	46	13. Emprise au sol	3904.2	3. Places de stationnement :			13. Matériaux pour la toiture		Végétal	ECHELLE :			
2. Surface du parking couvert	10520.2	14. Surface totale des enseignes	24.2	- voiture	1ppk/50m ² SdP	291	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux			1:500 ème			
3. Surface aire de circulation	892.9	15. Surface de la façade commerciale	512.2	- 2 roues	1ppk/100m ² SdP	28	15. Zone PPRI			ARCHITECTE :			
4. Surface de l'aire de livraison	693.0	SURFACE DE VENTE REGLEMENTAIRE	1961.4	3.1 Limitations Parking :			16. Zone PLU	U2a	U2a	Sarl d'architecture			
5. Surface de place de stationnement et de voirie DRAINANT	0.0	SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du code de l'urbanisme)	4167.8	- loi ALUR	3125.9	199.9	Présence de tournée à gauche pour VL (Axe principal)			En entrée	En sortie	En sortie	
6. Surface de place de stationnement et de voirie ENROBE	199.9	SURFACE DES RESERVES	686.8	- loi SRU	<50%	SO		Oui	Non				
7. Surfacee rampe de quai béton	0.0			- autres	SO	Mono pente							
8. Surface des espaces verts	3267.8			6. Zone constructible		Oui							





Magasin : **LIDL ANTIBES**
 Chemin Saint-Claude
 06 600 ANTIBES

Direction Régionale :
DR24 - Les Arcs sur Argens
 Zac des Breguières, RD655
 83460 Les Arcs sur Argens

Designation :
Plan masse projeté 200e

TYPE MAGASIN :
T20S

Type de Surface	nombre ou m ²
1. Nombre de places de parking	291
dont nombre de places PMR	14
dont nombre de places famille	6
dont nombre de places véhicule électrique	6
dont nombre de places prééquipées élec.	26
dont nombre de places sous ombrières	0
dont nombre de places motos	46
2. Surface du parking couvert	10520.2
3. Surface aire de circulation	892.9
4. Surface de l'aire de livraison	693.0
5. Surface de place de stationnement et de voirie DRAINANT	0.0
6. Surface de place de stationnement et de voirie ENROBE	199.9
7. Surface rampe de quai béton	0.0
8. Surface des espaces verts	3267.8

Type de Surface	m ²
9. Surface totale des VRD	3361.0
dont Surface VRD statio.	0.0
dont Surface Aire de statio.	199.9
10. Surface photovoltaïques en toiture	1060.0
11. Surface ombrières photovoltaïques	0.0
12. Surface du terrain initial	10533.0
13. Emprise au sol	3904.2
14. Surface totale des enseignes	24.2
15. Surface de la façade commerciale	512.2
SURFACE DE VENTE REGLEMENTAIRE	1961.4
SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du code de l'urbanisme)	4167.8
SURFACE DES RESERVES	686.8

Eléments relatifs au PLU	PLU	Projet
1. Espaces plantés - % d'espaces verts - nombre d'arbres	>15% 1x/100m ² EV	31% 38x
2. Implantation des constructions : - par rapport aux voies - par rapport aux limites séparatives	>5.0m >5.0m	>5.0m >5.0m
3. Places de stationnement : - voiture - 2 roues	1ppk/50m ² SdP 1ppk/100m ² SdP	291 28
3.1 Limitations Parking : - loi ALUR - loi SRU - autres	3125.9	199.9
4. CES : % du terrain	<50% SO	37% Mono pente
5. Toiture : pente		Oui
6. Zone constructible		Oui

Eléments relatifs au PLU	PLU	Projet
7. Ratio volume bâtiment réels		
8. Clôtures		
9. Bassin de rétention		
10. Couleurs imposées (RAL)	SO SO	
11. Parement des façades	<12m	
12. Hauteur maximale de construction		
13. Matériaux pour la toiture		
14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux		
15. Zone PPRI	U2a	U2a
16. Zone PLU		
Présence de tournée à gauche pour VL (Axe principal)	Oui	Non
En entrée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En sortie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

PHASE	APS	
DATE	10/12/2020	INDICE 04
ECHELLE :	1:250 ème	
ARCHITECTE :	Sarl d'architecture 84260 SARRIANS	
	ar_tek ARCHITECTURES	

